

Le PTSM

Le GCSMS Santé mentale et Handicap 16 contribue à porter les objectifs du PTSM.

Le **Projet Territorial de Santé Mentale** est défini par l'article 69 de loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Il a pour objectif d'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de vie et de soins de qualité et sans rupture.

En Charente, le PTSM est porté par le Centre Hospitalier Camille Claudel mais implique tous les acteurs des champs social, médico-social, sanitaire et institutionnel. En effet, la santé mentale est aujourd'hui conçue comme une action globale et transversale qui comprend les actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale où tous les acteurs sont associés.

Le constat commun de la nécessité de travailler ensemble, de mieux se connaître et de mieux se coordonner afin d'accompagner au mieux les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur parcours de santé et de vie a été fait.

Les objectifs du PTSM 16

- Favoriser l'attractivité des professionnels.
- Faire évoluer les représentations de la santé mentale sur le territoire.
- Accélérer le déploiement d'une culture partagée entre acteurs et renforcer la coopération.
- Faciliter l'accès au diagnostic et aux dispositifs de soins.
- Sécuriser les parcours de vie et de soins des usagers.

La plateforme PTSM/GCSMS

Un espace commun d'échanges et d'informations sous forme de posts sur un mur virtuel.



Contact GCSMS

Florence CASSEREAU
Administrateur du GCSMS
Santé mentale et handicap de la Charente
florence.cassereau@ch-claudel.fr
05 45 67 58 83

© Service communication CHCC - Avril 2025



GCSMS

Santé mentale et Handicap_16

Qui sommes nous ?

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale Santé mentale et Handicap de la Charente a pour objet de fédérer l'ensemble des établissements et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire charentais autour de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie cohérente commune dans le secteur de la santé mentale.

Association ADAPEI Charente – L'Isle d'Espagnac
Association APEC – Montmoreau
Association ARDEVIE – Rouillet-Saint-Estèphe
Association ATTApsy – Angoulême
Association Fraineau – Cognac
Association France Victimes IG – Angoulême
Association La Colombière – Angoulême
Association La FCOL - IME - CMPP - SESSAD – Angoulême
Association UNAFAM – Angoulême
CCAS – Soyaux
Centre hospitalier Camille Claudel – La Couronne
Centre hospitalier d'Angoulême – Saint Michel
Centre hospitalier de Confolens – Confolens
Centre hospitalier de La Rochefoucauld – La Rochefoucauld
Centre hospitalier du Sud Charente – Barbezieux- Saint-Hilaire
Centre Information Jeunesse – Angoulême
CIAS-EHPAD La Couronne – Nersac – Rouillet
Clinique La Villa Bleue – Mas Blanc – Jarnac
DAC PTA de la Charente – Gond Pontouvre
EHPAD Ancien Couvent des Minimes – Aubeterre
EHPAD Bandiat Tardoire – La Rochefoucauld
EHPAD Beaulieu – Angoulême
EHPAD Charles d'Orléans – Cognac
EHPAD de L'Abbaye – Saint Amant-de-Boixe
EHPAD de la Vallée du Bandiat – Marthon
EHPAD de Gamby – Villebois-Lavalette
EHPAD Font douce – Saint Michel
EHPAD Habrioux – Aigre
EHPAD La Boème – Mouthiers-sur-Boème
EHPAD La Providence – Gond Pontouvre
EHPAD Le Bénétou – Montbron
EHPAD Les Alins du Maréchal – Trois Palis
EHPAD Les Maisons de Marthe – Ruffec
EHPAD Les Orchidées – Montmoreau
EHPAD Talleyrand – Chalais
Foyer Résidence Roger Cardinaud – Barbezieux-Saint Hilaire
Hôpitaux de Grand Cognac – Cognac et Châteauneuf
IME La Liege - Sireuil
ITEP-SESSAD de l'Anguienne – Angoulême
MDPH de la Charente
Mutualité Française de la Charente – Angoulême
OMEGA – Angoulême
UDAF de la Charente – Angoulême

Les objectifs du GCSMS

Développer des actions de coopération et de complémentarité

- Favoriser des rencontres partenariales par type de prise en charge ou sur des thématiques
- Échanger sur les pratiques professionnelles / Réaliser des stages d'immersion

Favoriser la connaissance des acteurs et des dispositifs du secteur de la santé mentale et du handicap

- Poursuivre les rencontres : présentations des dispositifs
- Organiser des séminaires

Proposer des actions de formation partagées

- Élaborer un plan de formation pluriannuel territorial
- Solliciter l'ARS sur l'utilisation des enveloppes financières PTSM pour déployer le plan de formation

Favoriser le partage d'outils, de méthodes et d'expériences

- Publier collectivement sur la plateforme PTSM/GCSMS
- Piloter des groupes de travail sur des thématiques ou des tables rondes de partage d'expériences

Impulser des projets innovants

- Répondre aux appels à projet ou soutenir des membres du GCSMS
- Identifier les dispositifs innovants pouvant être transférables sur le département de la Charente
- Partager sur les dispositifs innovants pouvant être transférables dans une autre institution du GCSMS



L'organisation administrative du GCSMS s'articule autour d'une assemblée générale, seul organe délibérant du GCSMS, et d'un administrateur unique.

L'assemblée générale

Elle est composée de l'ensemble des membres du groupement (Article R 312-194-18 du CASF). Elle se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige. Elle est habilitée à prendre toutes les décisions intéressant le groupement.

Le comité stratégique

Il a pour mission d'assister l'administrateur dans la conduite du GCSMS et le conseille sur tout projet soumis à l'assemblée générale. Il peut décider de créer des groupes de travail.

Le président du GCSMS

Il est élu parmi les membres du GCSMS. Il préside l'assemblée générale.

L'administrateur du GCSMS

Le GCSMS est administré par un administrateur, seul organe exécutif, élu par l'assemblée générale, parmi les personnes physiques ou les représentants des personnes morales, membres du groupement.